

janvier - février  
mars 2014



snes

F.S.U.

Syndicat  
National  
des Enseignements  
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41

s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n°294

## é d i t o

### **Fruits de la passion !**

« Ci-dessous le compte rendu que me font mes collaborateurs de la séance de travail que tu as tenue. J'y observe une fois de plus l'élégance de tes propos à mon égard quand je ne suis pas là. (...). Je vais te faire un immense plaisir, j'ai annoncé que je ne veux plus travailler dans une telle ambiance et que je vais partir. »

Cette déchirante annonce de rupture est tirée d'un mail émanant de Jean-Paul Delahaye, directeur de l'enseignement scolaire (« DGESCO » chargée d'élaborer la politique éducative et pédagogique ainsi que les programmes d'enseignement) adressé au... directeur de cabinet du ministre V. Peillon ! Cet échange pathétique doit-il nous rassurer sur la façon dont vont être menés les grands chantiers à venir dans notre ministère ?

Car pendant que les « feux de l'amour » font rage au ministère, les dossiers et les problèmes s'accumulent :

**Education prioritaire :** 11 collèges « REP + » dans l'académie de Lille (choisis sur quels critères ?), et quid des autres ? Quels changements pour les personnels dès septembre ? Nous nous opposons à toute dégradation : si les appellations changent, les problèmes de ces établissements demeurent et il serait inconcevable de prétendre les résoudre en cassant le thermomètre (et en économisant des moyens au passage !).

**Classes prépas :** après le mouvement de novembre – décembre et la puissante mobilisation des CPGE, le ministère tente de jouer la division en traitant à part le cas de ces personnels dans le cadre des discussions sur les évolutions statutaires, ce que refusent nos collègues puisqu'ils sont avant tout des certifiés et des agrégés.

**Statuts :** dans l'urgence, le ministre (sur le départ pour le parlement européen ?) veut régler le sort des décrets de 1950 définissant nos maxima de service... Sous couvert d'évolution de nos missions devons nous accepter un texte bâclé et dont nous découvrons, lecture après lecture, les nouvelles dérives qu'il porte en germe ?

**Rentrée 2014 :** le seul changement visible semble être la pré-rentree en août (contre laquelle on peut encore signer la pétition intersyndicale). Dans de nombreux établissements, les suppressions de postes continuent.

Autant de chantiers en suspens, alors que d'autres sont soigneusement évités, en particulier celui, prégnant, de **l'indispensable revalorisation des salaires et des pensions**. **L'annonce faite par la ministre de la Fonction Publique de poursuivre pour la 5<sup>ème</sup> année le gel du point d'indice est insupportable, et la grève nationale intersyndicale du 18 mars appelle d'autres mobilisations concernant nos salaires, nos conditions de travail et nos emplois.**

Le gouvernement doit comprendre qu'il faut des gestes et des signes forts : il ne recrutera, ni ne gardera ses personnels à coups de campagnes risibles sur la « passion » (voir lien) qui nous animerait et justifierait tous les sacrifices. Ce n'est pas de passion dont nous avons besoin, mais d'action.

<http://www.education.gouv.fr/cid76148/-videos-parlons-passion-des-enseignants-parlent-de-leur-metier.html>

Karine Boulonne

### Temps présent

#### **Dossier :**

Mises en examen p. 2-3

#### **Curriculum :**

programmo delenda est ! p. 4

**Pied à pied...** p. 5



### Vie du SNES-FSU

#### **Un congrès académique productif**

De nouveaux mandats pour le SNES p. 6-7

**Stages** syndicaux p. 8

#### Supplément

Spécial mouvement  
intra-académique

## PEUT-ON ENCORE DÉFENDRE LE BAC ?

Défendre le baccalauréat comme examen national, terminal et anonyme, ce n'est pas être « conservateur ». Car c'est défendre l'égalité des élèves sur le territoire, donc l'égalité de formation des citoyens, et la force des garanties apportées par un diplôme national.

Pourtant, le bac subit de nombreuses attaques : des critiques absurdes sur son « coût » à la dénonciation de sa complexité, beaucoup aimeraient le « simplifier » dans une optique purement budgétaire ; la multiplication des évaluations locales, en CCF ou pas, mine les fondements de l'examen... et peut-être, de plus en plus, l'attachement que les personnels eux-mêmes lui accordent. Si on ajoute les pressions de la hiérarchie sur les résultats, on voit grandir le risque que les enseignants finissent par ne « plus avoir confiance » dans la valeur du bac.

Ce serait là une évolution très grave, contre laquelle il faut lutter. Le bac est un examen et non un concours. Le système éducatif se doit de créer les conditions d'une réussite importante, mais sans démagogie, sans pressions de la hiérarchie. Et si les taux de réussite aux épreuves augmentent, on ne « donne » pourtant pas le bac à tout le monde. Actuellement, environ 70% seulement d'une classe d'âge obtient « le » baccalauréat, dont 38% un bac général, 14% un bac technologique, et 18% un bac professionnel. 30% des jeunes arrêtent leurs études sans avoir obtenu le bac. Un jeune sur trois. Et on ne peut pas s'en satisfaire.

Romain Gény

## QUE FAIRE DU BREVET ?

Socle commun et « livret de compétences » imposant une évaluation concurrente des acquis des élèves ; introduction de la « note de vie scolaire » (aujourd'hui, enfin, supprimée) qui influençait les résultats ; épreuve orale d'« histoire des arts » source de pressions et d'inégalités qui est à peu près totalement insatisfaisante ; poids, plus ancien, du contrôle continu dans l'examen ; récentes épreuves terminales jugées, par les enseignants, soit scandaleusement simples, soit ridiculement compliquées... le « brevet », ou « DNB », a subi de nombreuses évolutions depuis plusieurs années. Évolutions, mais pas progrès. Et régulièrement, l'idée de supprimer le DNB refait surface.

Pourtant, le Snes-fsu reste attaché à l'existence de cet examen : il représente pour un grand nombre d'élèves et de familles une étape importante et permet en outre aux élèves de se familiariser avec les procédures d'examen. Il doit rester un examen obligatoire, national, et doit être fondé essentiellement sur des épreuves terminales qui évaluent des acquis disciplinaires et non des compétences. Il ne doit cependant pas avoir d'influence sur l'orientation future. En revanche, il doit être rénové, notamment en élargissant le nombre d'épreuves terminales.

Romain Gény

## Examens à la loupe

*Il paraît qu'on n'arrive pas à « réformer le système scolaire ». Lamentation rituelle de prétendus « réformateurs » auto-proclamés, cette affirmation ne résiste pas longtemps à... l'examen. On observe en effet, depuis quelques années, une forme de volontarisme de la part de l'institution pour changer en force la nature et le contenu des examens, pour des raisons à la fois idéologiques et budgétaires, parfois très imbriquées, mais rarement pour des motifs pédagogiques. Épreuves nouvelles, comme l'histoire des arts en collège (HdA) ; modalités d'évaluation nouvelles, avec le développement du « contrôle en cours de formation (CCF) » ou de « l'évaluation en cours d'année (ECA) » ; épreuves de bac redéfinies à la va-vite suite à la réforme du lycée ; « livret personnel de compétences (LPC) » imposé contre les collèges...*

*Les changements ont été nombreux.*

*Ont-ils rencontré des « résistances » ? Oui. Et c'est heureux : car il ne suffit pas de « changer », de « réformer », pour améliorer. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que très peu des changements récents ont représenté des progrès.*

## L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, « PIONNIER » INVOLONTAIRE DU CCF

*Les conditions d'examen dans l'enseignement agricole : un exemple à ne pas suivre.*

**Entretien avec Frédéric Lheureux, secrétaire régional du SNETAP-FSU.**

**Quelle est la place du CCF dans l'enseignement agricole ?**

F. L. : L'évaluation en CCF a été généralisée à tous les BTA (brevets de technicien agricole) lors de la réforme de 1985. L'enseignement est « modulaire », et l'évaluation repose pour moitié sur du CCF et pour l'autre moitié sur des épreuves terminales définies nationalement. La réforme met en place un contrôle a priori des CCF dans le cadre de commissions qui valident ou non l'épreuve avant la délivrance du diplôme. Mais ce contrôle est devenu « a posteriori » depuis 1995, et si des doutes existent sur les résultats de tel établissement, alors la « sanction » est le retour intégral aux épreuves terminales pour l'établissement l'année suivante.

L'introduction du CCF est allée de pair avec un accroissement de l'autonomie des établissements : ceux-ci ont la liberté de choisir leur mode d'évaluation. En 1985, les établissements qui le voulaient pouvaient se limiter au seul passage d'épreuves terminales. Mais depuis 1995, il est interdit de renoncer au CCF, et on peut en revanche expérimenter du « 100 % CCF ».

Les débats actuels portent sur la rénovation des bac pro agricoles, et le ministère, avec l'aide du Sgen, essaie d'augmenter la part du CCF dans l'évaluation de ces diplômes, ce à quoi le SNETAP-Fsu s'oppose fermement !

**Pourquoi ?**

F. L. : Augmenter la part des CCF, c'est diminuer davantage encore des temps de formation déjà en baisse, car leur mise en œuvre ampute les horaires disciplinaires ; c'est aussi augmenter le travail administratif des enseignants au détriment de la pédagogie ; c'est évidemment s'engager toujours plus dans l'affaiblissement de la valeur nationale des diplômes. C'est enfin et surtout faire un cadeau supplémentaire à l'enseignement agricole privé : la mise en place du BTA rénové en 1985 et l'introduction du CCF, qui permet à l'établissement de peser sur le résultat global, ont coïncidé avec un développement exponentiel des formations dans l'enseignement privé, notamment dans les Maisons Familiales Rurales, qui affichent souvent des taux de réussite étonnamment élevés... et attirent ainsi, avec les lycées agricoles privés, 80 % des élèves de l'enseignement agricole régional.

Ainsi, le CCF et l'autonomie des établissements ont très clairement affaibli la valeur des diplômes censés être nationaux, en ouvrant le « marché » à des institutions privées qui peuvent « capter » des publics grâce à des résultats surévalués.

**Le SNETAP-FSU organise son congrès national du 9 au 12 avril 2014 au lycée agro-environnemental d'Arras (Tilloy-les-Mofflaines).**

## Langues vivantes, ECA : AC !

*Réduction des horaires d'enseignement, Cadre Européen, globalisation des horaires LV1/LV2, groupes de compétences, certifications privées... Peu à peu, c'est le cadre national et public de l'enseignement de langue vivante qui a été attaqué. Les ministères successifs ont donc conçu des programmes et une évaluation adaptés aux diverses situations locales : pas de cadrage national pour les modalités de l'enseignement des langues vivantes et pour certaines épreuves de bac tout d'abord en STG il y a quelques années et pour quasiment toutes les séries depuis 2013, disparition donc de fait de l'examen national...*

### Interview d'Olivier Garraud, Professeur d'anglais au lycée Léonard de Vinci à Galais

**- Quelles sont les nouveautés concernant les langues vivantes (LV) au baccalauréat ?**  
Par rapport à l'an dernier, la circulaire de Janvier 2014 et ses déclinaisons académiques ont détérioré un peu plus la situation des LV. En 2013, les épreuves locales avaient déjà entamé le caractère national du baccalauréat mais les échanges d'examineurs ou la mise au point de sujets communs en compréhension orale (CO) étaient encouragés. Au contraire, la nouvelle circulaire stipule que « les épreuves en cours d'année sont conduites par l'enseignant de la classe concernée ». Elle ajoute, s'agissant de la compréhension orale, que « [L'] évaluation a lieu dans le cadre habituel de formation de l'élève. Elle est annoncée aux élèves. Les enseignants l'organisent à partir du mois de février de l'année de terminale (...) ».

### - Quels sont les risques induits par ce texte ?

Certains chefs d'établissement s'appuient sur cette nouvelle circulaire pour laisser l'entière responsabilité de l'organisation des épreuves aux professeurs. On se rapproche encore un peu plus du contrôle en cours de formation (CCF), obligeant l'enseignant à évaluer ses propres élèves sur ses heures de cours - voire en dehors, en outre sans la moindre garantie de rémunération. Or, toutes ces heures consacrées à l'ECA (Evaluation en Cours d'Année) sont autant d'heures perdues pour l'enseignement. Pour mémoire, les élèves de Terminale n'ont que 1h30 à 2h de cours par semaine par LV.

### - En ce moment ce sont les épreuves de CO : peux-tu nous en dire plus ?

Le SNES-FSU demandait une banque de données (BDD) nationale de sujets pour la CO. Mais c'est au niveau académique que des BDD sont mises en place. A Lille, l'administration a déclaré que les IPR se chargeaient de la BDD. Deux jours plus tard, une circulaire académique était publiée : les collègues de LV devaient fournir 2 sujets de CO par lycée, à faire remonter au Département des examens et concours (DEC). Ainsi, ce qui aurait dû alléger la charge de travail des enseignants l'a en fait considérablement alourdie. Sans compter qu'en Italien ou en Portugais, par exemple, tout repose sur un seul professeur par établissement !

### - Quel bilan peut-on tirer aujourd'hui de la situation ?

Le SNES-FSU avait appelé à ne rien envoyer et renvoyer les sujets de l'an dernier. Ce qui est clair, c'est qu'il ne faudra pas à nouveau demander aux collègues de fournir des sujets l'an prochain.

Les déclinaisons académiques de la circulaire nationale illustrent l'éclatement du cadre national. La circulaire de Lille interdit l'anonymat des copies de CO, alors que la circulaire nationale laissait ouverte cette possibilité. A Bordeaux, il n'y aura pas de BDD. A Toulouse, elle ne servirait que pour les entraînements. Etc.

### - Pour la suite ?

Eh bien, vont suivre les épreuves d'expression orale où il faudra batailler partout pour ne pas avoir à interroger ses propres élèves et obtenir des journées banalisées pour ces oraux afin de ne pas dépasser nos services hebdomadaires... En prime, pour les séries STI2D/STL, cela concerne aussi les 2 oraux d'ETLV (Enseignement Technologique en LV)...

### - Quelles sont les revendications et les actions du SNES-FSU ?

Le SNES-FSU revendique des épreuves finales, nationales et anonymes et 3 heures hebdomadaires en lycée. Une pétition intersyndicale (avec la CGT et SUD) est en ligne (lv-bac-urgence.net). En LP une intersyndicale réclame l'abandon du recours au « tout CCF ». L'une des perspectives est de construire une convergence des lycées des différentes voies (LP et LGT) face à ce dynamitage : il y a de plus en plus de CCF en BTS et, pour le bac, la partie « contrôle continu » des projets en STI2D/STL pose également problème.

## DANS LE LABYRINTHE DES INDEMNITÉS

Avec la multiplication des formes d'examens (Contrôle continu (CC), Contrôle en Cours de Formation (CCF), Epreuves terminales, Oral, Ecrit...), se pose le problème des indemnités.

**Pour les épreuves terminales**, la mobilisation des personnels lors de la « reconquête du mois de juin », entraînant le recul des dates du bac et le resserrement du temps de correction avait conduit le ministre Darcos à porter à 5 euros la correction de certaines copies ; mais la rémunération des épreuves orales n'a guère bougé. Ses modalités sont d'ailleurs extrêmement opaques, la vacation étant rarement indemnisée à 100 % puisque seul le temps de passage du candidat semble être pris en compte - ce que les textes actuels ne précisent pas pourtant (imaginez un commerce où le temps de travail du vendeur ne serait rémunéré qu'à la hauteur du temps passé avec les clients...).

**Pour les épreuves à l'interne des établissements**, la difficulté à se faire indemniser augmente proportionnellement à la multiplication de ces épreuves : les textes ministériels sont extrêmement flous sur cette question et ce n'est pas leur nouvelle rédaction à la va-vite en 2012 qui a permis de clarifier les choses ; paradoxalement, il vaut parfois mieux, financièrement parlant, faire passer des « oraux blancs » : les épreuves à l'interne qui s'ajoutent à la charge du service habituel ne sont pas toujours indemnisées. Enfin, il arrive parfois que ce soient les professeurs qui soient chargés de leur organisation ; mais ce ne sont pourtant pas eux qui touchent l'indemnité attribuée à l'établissement lorsqu'il est centre d'examens.

Réponse du Rectorat ? Rien ne dit qu'il faille faire passer ces épreuves en dehors des heures de cours... Chiche ! Un exemple en lycée : à raison de 4 candidats par heure en langues et de 2,5 heures de langue hebdomadaires, sur combien de semaines les épreuves s'étalent-elles et que fait-on des autres élèves ? Petite question d'arithmétique que nous soumettons à l'administration...

Ce qui est sûr, c'est que l'équation suivante, l'administration l'a bien comprise : moins d'épreuves terminales = moins d'indemnités à payer. **Se battre pour se faire payer, y compris des épreuves que nous sommes contraints de faire passer à l'interne, ce n'est pas seulement réclamer ce qui est dû mais aussi d'une certaine manière participer à la résistance contre les attaques dont les examens nationaux font l'objet.**

Odile Deverne

## Curriculum, curricula...

# Demandez le programme !

par Jean-François Garemél

**Que doivent savoir les élèves à la fin de leur scolarité, ou à telle étape de leur formation ? Comment faut-il le définir et le décrire ? Les objectifs de formation de chaque discipline doivent-ils, et peuvent-ils, être pensés en cohérence ? Et enfin, comment évaluer tout cela ?**

**Le ministère et le Conseil supérieur des programmes ont la formule magique : le « curriculum » !**

« Avant, on définissait les programmes comme des contenus d'enseignement en lien avec un cadre horaire. Aujourd'hui l'idée c'est de réfléchir comme dans de nombreux pays en termes de curriculum, ce qui suppose une approche plus globale. » Celui qui s'exprime ainsi est Alain Boissinot, le président du Conseil Supérieur des Programmes (CSP), mandaté par le ministre pour réécrire les programmes, et le socle commun. Curriculum ? Quid ?

L'approche « curriculaire » est censée permettre de rompre avec l'approche par les « programmes d'enseignement », qui comporterait – d'après le ministère – plusieurs défauts :

- « Dans la tradition française, les programmes d'enseignement sont :
- des documents relativement autonomes, rédigés par discipline, par année d'étude ;
- parfois sans référence à des finalités éducatives générales dont ils dépendraient hiérarchiquement ;
- souvent plus tournés vers un idéal d'enseignement que vers une effectivité d'apprentissage ;
- se prononçant peu sur l'outillage matériel nécessaire, les questions d'évaluation ou le niveau d'atteinte attendu des élèves »<sup>1</sup>.

Trop d'étanchéité entre les disciplines, une prégnance trop forte du contenu disciplinaire au détriment des « finalités éducatives », une certaine myopie d'un regard tourné vers « ce que l'enseignant doit transmettre », au détriment de « ce que les élèves doivent apprendre et savoir faire », et de « comment on l'évalue ». Fermez le ban !

« Heureusement », le curriculum est la nouvelle « solution miracle » pour sortir de cette situation. Écoutons à nouveau le ministère :

« Le curriculum est un ensemble plus large que les programmes d'enseignement (incluant objectifs de formation, contenus d'enseignement, mise en

œuvre, évaluation...) qui se caractérise par :

- un souci de cohérence interne entre les différents niveaux ou les disciplines ;
- un souci de cohérence externe avec l'ensemble des fonctions éducatives : finalités générales, évaluation, manuels, examens, etc. ;
- la prise en compte de la réalité de la mise en œuvre et des apprentissages effectifs des élèves.

Le curriculum s'intéresse donc à la totalité et à la réalité du cursus des élèves (...). Il offre souvent matière à un travail local, à des négociations, qui sont autant de possibilités pour que les acteurs s'en saisissent »<sup>2</sup>.

### QUOI DE NEUF, DOCTEUR ?

Dans la « nouvelle » logique proposée, par conséquent, les programmes d'enseignement devraient découler du curriculum défini « au-dessus », et se centrer sur « les apprentissages effectifs des élèves ». En fait, la démarche curriculaire a inspiré, plus ou moins explicitement, les deux dernières lois d'orientation, et est devenue la matrice de toutes les propositions ministérielles récentes. La Loi Fillon de 2005 a tenté d'imposer au collège, à côté des programmes officiels, un référentiel commun autour de la notion de compétences fondamentales, censée guider les contenus enseignés (socle « commun »), les démarches (promotion de la transversalité à tous crins via l'Enseignement intégré de science et de technologie ou l'Histoire des arts), le mode d'évaluation (livret de compétences, certifications en lieu et place des examens nationaux), les finalités éducatives (priorité à « l'accompagnement » et mise en place de parcours d'orientation (PDMF, 2010) et d'aide (PPRE) de la maternelle au lycée). Au prétexte d'un parcours « cohérent », on a construit une « école du socle », de l'école primaire au collège.

La Loi Peillon de 2013 a malheureusement maintenu l'essentiel des dispositions dangereuses de la loi de 2005 : la notion de socle commun de connaissances et de compétences, alors que l'échec du LPC est acté ; le « droit » à l'expérimentation, rebaptisé « innovation » ; le programme ECLAIR, le principe d'individualisation des parcours. Quant à l'idée de « cohérence interne entre les niveaux », elle débouche déjà sur des mesures telles que le redécoupage des cycles, avec un cycle à cheval sur 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré, accompagné de la mise en place d'un conseil école-collège pour bâtir une continuité 1<sup>er</sup>/2<sup>d</sup> degré via des approches par projets... et des échanges de services que le

SNES-FSU regarde comme l'une des grandes menaces induites par ce nouveau cycle. Les futurs programmes pourraient donc être rédigés selon les attendus du primaire, en ce qui concerne la 6<sup>ème</sup> (transversalité, compétences, dilution des attendus disciplinaires sur les 3 années du cycle CM1-CM2-6<sup>ème</sup>).

### LE CURRICULUM CONTRE L'ÉDUCATION NATIONALE

On le voit, la logique curriculaire, parce qu'elle se bornerait à fixer des compétences transversales à atteindre en négligeant les contenus disciplinaires, pourrait rapidement déboucher sur une autonomie maximale des EPLE, une différenciation accrue des objectifs suivant la géographie scolaire, et finalement sur une fragmentation du projet d'Education Nationale. Et justifier la fin des examens nationaux. C'est bien ainsi qu'il faut comprendre l'idée selon laquelle le curriculum permet « un travail local, des négociations » : le curriculum peut être « adapté » aux publics, différencié selon les élèves et les particularités sociales des établissements qu'ils fréquentent. D'ailleurs, un autre défenseur de la logique curriculaire, lui aussi membre du CSP, le dit à mots à peine voilés : « Il ne faut pas avoir peur de construire de la diversité dans la mise en œuvre du curriculum en fonction de la réalité géographique et sociologique »<sup>3</sup>.

Si la logique curriculaire cherche à installer une « cohérence globale », c'est surtout la cohérence de la logique du socle qui apparaît dans les discours de ses promoteurs : des contenus détachés des savoirs disciplinaires, des objectifs différents selon les élèves. En collège, le fameux livret personnel de compétences (LPC) a fait long feu : outre qu'il était jugé par la majorité d'entre nous pédagogiquement inefficace tout en alourdissant significativement la charge de travail, il portait déjà les éléments essentiels de la logique « curriculaire ». Dont nous ne voulons pas davantage sous un autre nom.

La cohérence de nos enseignements ne peut-elle passer que par le curriculaire ? Les programmes ne peuvent-ils être pensés en cohérence les uns avec les autres ? L'interdisciplinarité passe-t-elle forcément par le transversal ? Et l'interdisciplinarité doit-elle conduire à diluer les approches propres à chaque discipline dans une logique curriculaire qui, finalement, au prétexte de cohérence, morcellerait les savoirs comme l'ont si bien fait les approches par compétences ?

## Echo des établissements

### Lycée Condorcet de Lens, dans la tenaille des suppressions et du management local

Avec un record de 7 suppressions de postes pour 71 Heures Postes (HP) en moins à effectif élève quasi égal, notre première AG a décidé d'une grève le 3 février. Piqué au vif, comme si cette initiative largement suivie le désavouait, le proviseur annulera l'assemblée des personnels censée faire le point sur notre dotation.

En commission permanente, les élus présents avaient bien accueilli notre invitation à boycotter le CA, en vue de soutenir notre demande d'audience, alors qu'une mobilisation des profs était annoncée. Mais c'était sans compter sur l'obstination de notre proviseur, soucieux de laisser, après son départ à la retraite, un lycée passé au kärcher... Le jeu d'influences dont jouissent les chefs a fait le reste et le CA fut maintenu. Notre demande d'annulation pour faute de quorum, déclencha un CA extraordinaire le 20 février, sommé d'acter le PV du CA précédent. Mais ce nouveau passage en force, dans une ambiance délétère, fut mis en minorité. Il y aura donc un prochain CA à la rentrée : à suivre.

De leur côté, les élèves ont courageusement pris leurs responsabilités, malgré les manipulations habituelles : journée lycée mort le 11 février et débrayage dans la cour du lycée, au moment de l'audience du 14. Une assemblée des personnels initiée par le proviseur a fini par se tenir dans ce contexte de crise, assumant le chantage aux heures sup' institué par la réforme Chatel.

Bref, il y a des chefs qui osent tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît...

La section d'établissement (S1) du lycée Condorcet

### Collège du Portel : mais que fait la direction ?

Le jeudi 6 février, une grande majorité des enseignants du collège du Portel étaient en grève suite au manque de réaction de la direction après l'agression d'une enseignante, le mardi précédent.

L'agression n'a suscité de la direction aucune information en direction des collègues, ni aucune sanction immédiate. Quand l'élève incriminée s'est présentée en cours le lendemain, comme si rien n'avait eu lieu, le trouble fut à la hauteur de l'émotion provoquée par ce nouvel incident grave (une autre agression sur un professeur, de la part d'un autre élève, ayant eu lieu plus de deux semaines auparavant, n'avait encore pas eu de suite réelle). Un enseignant a interdit l'entrée dans son cours de l'élève responsable et l'a renvoyée à la vie scolaire, ce qui lui a été vivement reproché et rapporté à l'inspection.

En salle des professeurs, le lendemain matin, loin d'apaiser la communauté éducative, le Principal est intervenu vivement pour réprimander les enseignants sur leur manque de confiance envers la direction, menaçant directement certains collègues. Devant l'incompréhension de la direction et le manque de soutien, les enseignants ont décidé de se mettre en grève immédiatement.

L'après-midi, une réunion entre le DASEN (Inspecteur d'Académie), la direction du collège et des représentants du personnel a été organisée. Les enseignants ont pu exprimer leurs difficultés au quotidien et exposer les circonstances dans lesquelles un certain sentiment d'impunité se développe au sein du collège. Des conseils de discipline vont être mis en place envers les deux élèves coupables des agressions sur les professeurs afin de statuer sur leurs cas.

Suite à cette réunion, deux demi-journées banalisées sont prévues pour essayer de trouver des solutions, en présence de médiateurs extérieurs au collège. L'ensemble des enseignants espère avoir été entendu et ainsi retrouver un climat propice au travail des élèves dans le respect de tous.

La section d'établissement (S1) du collège du Portel

## Comment les journalistes parlent de nous

### Scoop toujours !

**« Six jours d'ITT (Incapacité totale de travail) pour un élève de 5<sup>e</sup> du collège Anatole-France de Noeux-les-Mines. Son professeur d'histoire-géo lui aurait cogné la tête contre la table, vendredi. Ses parents ont porté plainte hier (...) ».**

C'est ainsi qu'Elsa Lambert-Ligier relate les faits, dans *La Voix du Nord* du 3 février dernier. Avant de donner la parole au père de l'élève : « (...) Quand mon fils s'est assis, [le professeur] l'a attrapé par le col pour essayer de le lever. Mais comme ça n'a pas marché, il lui a cogné trois fois la tête contre la table ». Ce sur quoi un médecin notera des « céphalées » et un « saignement au niveau de la bouche (...) ». Puis le médecin de famille délivre une ITT de six jours en indiquant sur le certificat : « Les conséquences psychologiques seront à réévaluer ultérieurement ». Le principal refuse de communiquer et se permet même de « raccrocher au nez » de la journaliste. Autrement dit, les élèves se font tabasser par les enseignants et sont couverts par leur hiérarchie.

Le lendemain, un nouvel article opère un virage à 180 degrés : « Collège mort à Noeux-les-Mines : après les parents, le prof dépose plainte à son tour ! ». Un

représentant syndical du SNES-FSU explique que les professeurs ont exercé leur droit de retrait, le climat de l'établissement étant sérieusement perturbé, notamment après l'embrassement constaté sur les réseaux sociaux. La journaliste lui donne la parole : « Les faits ne se sont pas passés comme le décrit l'élève. Il ne se mettait pas au travail, l'enseignant a posé la main sur son épaule et l'élève a simulé une agression. Cet élève posait problème depuis longtemps ». Une version sensiblement différente de celle publiée la veille. Alors qu'un militant de la section académique du SNES-FSU, contacté par la journaliste, lui indique que son papier du 3 février manquait singulièrement de distance, celle-ci proteste : elle a utilisé le conditionnel !

#### Conditionnel et réseaux sociaux

Le surlendemain de l'incident, le 5 février, *La Voix du Nord* rôde toujours devant le collège. Las ! Les informations nouvelles manquent, si ce n'est que les cours ont repris. Mais rien n'arrête les enquêteurs du grand quotidien régional. Ils parviennent à décrocher le témoignage d'une « grand-mère » qui « maugrée » et regrette le temps où « on recevait une gifte et ça

n'a jamais fait de mal à personne ». Conforté par cette assise sociologique, l'article décline ensuite le thème de l'établissement scolaire « qui se claquemure comme une citadelle assiégée ». L'article cite ensuite quelques témoignages anonymes saisis sur le net. Avant de conclure : « La fermeture des grilles (...) semble (...) inopérante pour stopper la vague qui déferle sur les réseaux sociaux ». Mais qui a produit la houle par un premier article racoleur ? Et qui l'a entretenu en écrivant le lendemain « d'ores et déjà, l'article publié dès hier sur notre site web hier (sic) et sur notre journal aujourd'hui suscite de nombreuses réactions, y compris sur notre page Facebook » ?

Sur ces thématiques – traitement médiatique des questions scolaires via le fait divers, positionnement anti-institutionnel des médias, effets de la production journalistique sur le quotidien des agents publics, voir le film de Gilles Balbastre « Un cas d'école » dont la bande-annonce est consultable sur le site de critique des médias et d'information « bio » Nada-info.fr.

Samuel Dumoulin

**L**a section académique se réjouit du déroulement du congrès : une centaine de participants sont venus de 70 établissements, beaucoup d'interventions et des échanges riches et constructifs ont permis d'amender efficacement les thèmes portés au débat. Nous évoquerons ici les 4 thèmes principaux, la démarche d'un thème introductif ayant été dénoncée par les congressistes qui ont considéré que le texte était mal construit, semblait vouloir verrouiller les conclusions du congrès sous prétexte de présentation des grandes orientations à la presse et jugé que son contenu était fort contestable (présentation trop favorable de la loi de rénovation de l'école de Peillon, absence de stratégie syndicale, insuffisante dénonciation de la construction européenne...).

## Thème 1

### Du collège au lycée, un tremplin vers la réussite

Le thème 1 qui présente les mandats du SNES pour le système éducatif du point de vue de l'organisation de l'ensemble du second degré, des diplômes, du post-bac dans les lycées ainsi que de la formation continue a été adopté à l'unanimité des 94 votants.

Les points saillants du congrès de Lille concernent avant tout la mise en cohérence du thème avec notre vision progressiste du second degré et le respect de nos mandats historiques : renforcement de la critique des avatars qui perdurent de la loi Fillon (compétences, socle, certifications...) et de leur poursuite dans la loi de refondation via notamment la mise en place du cycle CM/6<sup>ème</sup> et les atteintes au baccalauréat en tant qu'examen national, final et anonyme.

Le congrès a dans la même logique rejeté les propositions des rapporteurs nationaux d'introduire un cycle 3<sup>e</sup>/seconde qui mettrait à mal l'existence du brevet et ne résoudrait en rien les difficultés des élèves à l'entrée en seconde et le principe de co-intervention en classe.

Il a rejeté également la proposition d'introduire des « objets d'études » au sein des programmes précisément parce que cela introduirait la logique curriculaire voulue par le ministère et qui là encore enfonce un large coin dans le cadre national des programmes et des horaires et ne ferait qu'accroître les inégalités. Enfin, nous avons aussi de vraies divergences d'analyses à Lille avec le SNES national quant aux contrats d'objectifs, aux parcours d'éducation artistique et culturelle et surtout au poids de plus en plus pesant des collectivités territoriales dans les choix pédagogiques. Enfin, il nous a paru nécessaire de renforcer le texte des rapporteurs nationaux sur notre analyse de l'apprentissage qui ne peut être mis sur le même plan que la formation initiale, sur l'orientation en rappelant notre mandat d'un service public de l'orientation scolaire renforcé et sur les ENT à la fois en termes d'enjeux pédagogiques, de santé publique et d'indépendance vis-à-vis des collectivités territoriales.

Résultat du vote : 94 pour, unanimité.

## Thème 2

### Des métiers ambitieux pour des personnels revalorisés

#### Entrée dans le métier

Le congrès académique a remis en avant nos mandats de pré-recrutements, indispensables si l'on veut pourvoir l'ensemble des postes mis au concours et si l'on veut rendre attractif le métier : les étudiants doivent pouvoir poursuivre leurs études sans devoir travailler pour subvenir à leurs besoins afin de ne pas créer de l'inégalité sociale. Le SNES-Fsu doit rappeler son mandat de positionner le concours après le M2 et revendique un corps de référence pour le second degré unifié : le corps des agrégés. Pour l'entrée dans le métier, nous continuons à demander que les stagiaires soient à tiers temps, affectés sur le service du tuteur qui serait déchargé d'autant, et que les néo titulaires bénéficient d'une entrée progressive avec un service à mi temps. Les non titulaires doivent pouvoir bénéficier d'une formation adaptée pour passer le concours interne ou le concours réservé, afin d'en finir avec la précarisation.

#### Vie des établissements

Concernant les établissements, il est important que la démocratie puisse enfin y vivre. Le conseil pédagogique, dont la composition par désignation est antidémocratique, doit être supprimé. Le congrès académique propose qu'une AG de personnels hors de la présence de la direction puisse se tenir deux fois par an, de manière facultative pour les personnels et que seules ses propositions soient présentées au CA. Le congrès académique propose que le SNES-Fsu se saisisse de l'action juridique afin que les textes réglementaires régissant la vie des conseils d'administration soient appliqués et ainsi mettre un terme au despotisme de bon nombre de chefs d'établissements.

#### Statuts et missions

Concernant nos missions et nos statuts, les textes ministériels qui sont en préparation ne doivent pas être une régression par rapport aux textes existants mais bien une avancée pour tous les collègues. Ainsi, le SNES-Fsu revendique un abaissement des maxima de services pour tous afin de prendre en compte les charges de travail accrues. Le congrès demande à ce que le CTM du 27 mars au cours duquel seront soumis les décrets soit repoussé afin de pouvoir lancer

une consultation nationale des syndiqués ou, dans le cas contraire, demande un vote contre les décrets s'ils reprennent les orientations que nous avons dénoncées dans les fiches. Les personnels en éducation prioritaire doivent tous pouvoir bénéficier de la pondération de 1,1, qu'ils soient en ECLAIR- dispositif dont nous demandons l'arrêt immédiat- ou non. Le SNES-Fsu n'acceptera pas que le nombre d'établissements en éducation prioritaire soit en diminution ni que cette pondération soit l'occasion pour les chefs d'établissement d'imposer davantage de réunions.

#### Personnels

Le congrès académique demande l'augmentation du nombre de TZR ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail. Les fermetures de CIO doivent immédiatement s'arrêter et le SNES-Fsu demande à ce que les CIO fermés soient rouverts. Un statut des AVS doit être mis en place par la création d'un nouveau corps à gestion nationale. Concernant les AED, nous avons rappelé notre mandat de création d'un statut d'étudiant surveillant.

Quant à l'évaluation des personnels, le congrès académique continue de demander que l'avancement des personnels ne soit pas lié à leur évaluation, qui doit rester double : à la fois pédagogique et administrative. Cet avancement doit être unique en s'alignant vers le grand choix pour tous. Nous demandons à ce que la grille indiciaire soit refondue, incluant les indices terminaux de la hors classe.

#### Salaires et politique sociale

Le point d'indice doit être revalorisé pour permettre un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires. De même, les pensions doivent être revalorisées et la fin de carrière aménagée avec la remise en place de la CPA avec activité à 50 % payée à 80 %.

La protection sociale a été mise à mal pour les fonctionnaires, ce que dénonce le SNES-Fsu. Une information des personnels doit être réellement mise en place.

Résultat du vote : 95 votants, 84 pour, 11 absentions.

## Thème 3

## Nos alternatives pour une société plus juste et solidaire

Le congrès de Lille a voté à l'unanimité le thème 3 amendé par de nombreux syndiqués et en particulier par les S1 des retraités très actifs au sein de notre académie.

Dans ce thème qui passe en revue nos nombreux mandats pour la construction d'une société plus juste et solidaire, le congrès a voulu fortement renforcer la critique de l'Union Européenne qui dès sa création, portait en elle toutes les dérives constatées : concurrence libre et non faussée qui engendre dumping social et fiscal entre les États membres et appauvrit les peuples. Il a voulu remettre en cause les fondements de cette Europe et les différents traités qui interdisent une autre Europe au profit des peuples, contrairement à la critique du texte national qui ne s'attaque qu'à la politique d'austérité et au fonctionnement de la BCE.

La critique des nouvelles phases de décentralisation a été plus radicale que celle du texte des rapporteurs nationaux. Le congrès a insisté sur le besoin d'un bilan des précédentes décentralisations avant toute autre mise en œuvre ainsi que son opposition à tout transfert de compétences vers les métropoles et à la mise en place d'un pouvoir réglementaire dérogatoire aux règlements nationaux.

Pour la protection sociale et la prise en charge de l'autonomie, le congrès a renforcé le texte des rapporteurs nationaux et rappelé son attachement au financement de la protection sociale par les cotisations sociales et non par la CSG. Il a vigoureusement dénoncé le financement de l'autonomie par les retraités eux-mêmes, l'éloignant encore d'un financement public et solidaire.



Dans le domaine des droits et libertés, le congrès a poursuivi sa critique sans concession de la montée des groupes réactionnaires et dénoncé la politique gouvernementale en retrait par rapport à ses engagements, sur les lois sur la famille et la loi d'amnistie des syndicalistes mais aussi sur la poursuite des répressions envers les étrangers.

Un point important a été ajouté sur la charte européenne des langues régionales. Celle-ci permet l'utilisation d'une langue régionale autre que le Français, dans la vie institutionnelle et les services publics, principe contraire à la constitution et qui n'a pas sa place au sein de notre République.

Résultat du vote : 67 pour, unanimité.

## Thème 4

## Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social

Les enjeux majeurs de ce thème tournent autour du syndicalisme que nous voulons et de la stratégie qu'il entend adopter pour atteindre ses objectifs. Le texte des rapporteurs nationaux réussit l'exploit d'en traiter sans utiliser une seule fois le mot « grève » et en évacuant totalement la question du rapport de force et de la lutte. L'application des nouvelles lois de représentativité syndicale n'a pas modifié le paysage syndical précédent mais a produit des dérives. Le « dialogue social » prôné par cette loi consiste à s'appuyer sur la représentativité électorale et néglige totalement la capacité des syndicats à organiser la mobilisation des salariés avant d'entamer une négociation. Le SNES et la FSU doivent réaffirmer l'importance d'établir préalablement à toute négociation un rapport de force favorable aux salariés. Les participants au congrès académique ont aussi réaffirmé que les formes de lutte que nous choisissons ne sont pas un sujet secondaire car la résistance, les conquêtes sociales et l'amélioration du droit du travail en dépendent.

La méthode choisie par la direction nationale du SNES pour traiter des discussions avec le ministre sur la réécriture des décrets concer-

nant nos métiers illustre parfaitement ce choix d'une représentativité purement élective qui se dispense de plus en plus de la mobilisation des salariés. Pas de calendrier préalable obtenu du ministre, peu d'informations aux syndiqués qui souvent n'ont pas perçu la ligne du SNES, pas de consultation des syndiqués, pas de mobilisation de la profession... C'est bien la méthode choisie par le secrétariat général du SNES pour remplir son rôle de défenseur des personnels et de représentant de la profession que les participants au congrès ont vivement critiqué.

Depuis plusieurs congrès, nous avons porté un mandat de rapprochement entre la CGT et la FSU avec la perspective de former un nouvel outil syndical. Il s'agit d'unifier davantage l'action et de porter plus efficacement les revendications des salariés. Le texte des rapporteurs académiques fait le constat que ce mandat syndical n'est pas mis en œuvre. Il est temps de mettre sur la table les résistances internes et de mesurer le décalage qui existe entre les appareils et l'ensemble des syndiqués quant à l'avancée de ce mandat. Il en va de l'avenir de la FSU dans ce paysage syndical en plein bouleversement.



Enfin le SNES et la FSU s'interrogent beaucoup sur leur place dans toutes les instances syndicales internationales existantes (CSI, CES, et autres) et sur les moyens d'y entrer. Mais la réflexion porte assez peu sur la stratégie syndicale choisie par ces appareils qui se contentent d'organiser des journées « d'action » sur des thématiques souvent éloignées des préoccupations concrètes des salariés. Le congrès a réaffirmé le peu d'efficacité à entrer dans ces organisations internationales alors même qu'elles renoncent à formuler la moindre critique des traités successifs qui ont construit une Union Européenne entièrement tournée vers la libre concurrence, les lois du marché, la rigueur budgétaire et l'austérité.

Résultat du vote : 55 pour, unanimité.

## Que fait le Snes-Fsu ?

### Au rectorat et dans les Inspections académiques, il défend les emplois :

#### Groupes de travail pour la préparation de rentrée 2014 :

Le rectorat et les Inspections académiques ont réuni des Groupes de travail sur les lycées et sur les collèges en mars où les représentants Snes (et de la FSU) ont pu faire remonter les interrogations des collègues, interroger le rectorat sur les anomalies dans la situation des établissements en vue de préparer le CTA (et les CTSD) du 20 mars, qui ont acté l'état des postes pour la rentrée 2014. Ces groupes de travail et ces instances ont été préparés en amont par des mails envoyés aux syndiqués et ont donné lieu à des retours vers les collègues qui nous avaient interrogés.

### Dans les établissements, il continue à informer :

Par de nouveaux stages de proximité organisés à Boulogne/mer et Dainville (28 janvier), à Avesnes le comte et la Bassée (04 février), à Armentières et Calais (11 février) pour permettre aux collègues de mieux connaître leurs droits et les informer sur l'intérêt d'agir collectivement au sein de sections syndicales d'établissement (S1).

Par des stages « élu en CA » (23 janvier) pour expliquer le fonctionnement d'une DHG et d'un TRMD et pouvoir agir efficacement dans les CA statuant sur les structures et les suppressions/créations de postes.

Par des stages disciplinaires comme le stage philo (cf. ci-contre) ou le stage Langues vivantes (16 janvier) pour faire le point sur les réformes en cours et réfléchir aux nouvelles modalités d'évaluation au baccalauréat.

### Dans la rue :

...et par la grève du 18 mars, il combat les mesures injustes comme le pacte de responsabilité ou le gel des salaires des fonctionnaires, préparant la mobilisation par des distributions de tracts en amont et des rencontres intersyndicales.

### Stage philo à Lille Pour le rétablissement des dédoublements en séries technologiques !

Le 12/02/2014 la section académique du Snes-FSU a organisé dans ses locaux une réunion de professeurs de philosophie ouverte à tous. Les collègues présents étaient syndiqués au SNES et à SUD.

Un premier bilan témoigne d'une grande disparité dans la répartition des dédoublements au niveau académique. Certains lycées en sont totalement dépourvus avec de gros effectifs. Ailleurs, c'est l'arbitraire qui fait loi, octroyés à contrepied des effectifs, selon que les collègues acceptent ou non... les HSA ! Souvent arraché de haute lutte, le maintien des dédoublements se fait parfois en quinzaine, nourrissant au passage une rivalité conflictuelle entre collègues.

Il ressort de ce stage qu'il ne faut pas attendre juin pour se faire entendre. Dans le contexte de « remise à plat » de la réforme du lycée engagée par le ministère, une demande intersyndicale d'audience au rectorat, soutenue par les associations professionnelles, permettra un rassemblement lillois en mars-avril. L'objectif serait de faire le lien entre la démarche unitaire nationale (cf. audience au ministère relatée dans le dernier *US Mag*) et les mobilisations possibles dans les différentes académies.

Il ne s'agit pas d'opposer les intérêts des différentes équipes pédagogiques, comme nous y invite désormais l'autonomie des établissements. Le SNES demande l'abandon de la réforme Chatel et le rétablissement des dédoublements dans toutes les disciplines, dans le cadre

d'horaires nationaux. Cadre dans lequel nous comptons bien faire entendre la voix des professeurs de philosophie à Lille, dès le printemps !

J-F Dejours, groupe philosophie du SNES

### Stage Retraitables

Pensez à vous inscrire avant le 7 avril !

L'heure de la retraite approche, dans quelques mois, dans un an, dans 2 ans.

Quand dois-je déposer mon dossier pour le départ à la retraite ? A quelle pension aurai-je droit ? Si je suis adhérent à la MGEN, que va-t-il se passer ? Quels sont les dispositifs d'aide sociale ? Quelle est la place du retraité dans la société ? Pourquoi continuer à se syndiquer ? ...

Pour vous aider dans vos démarches, pour répondre aux questions que vous pouvez vous poser sur ce passage à la retraite, pour vous informer de vos droits concernant la protection sociale, la section académique du SNES de Lille organise un stage, **le mercredi 7 mai, à partir de 14h30 au siège, 209 rue Nationale à Lille.**

Ce stage s'adresse surtout à ceux et celles qui partiront en retraite dans un proche avenir (d'ici 2016) et sera animé par des membres du secrétariat des retraités et du secrétariat académique.

Yves Pannequin

**Pensez à faire votre demande d'autorisation d'absence un mois à l'avance auprès du rectorat (modèle sur le site) et à vous inscrire auprès de la section académique.**

